Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 31 mars 2017

DCS21-2017

Le vendredi 31 mars 2017, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, dans sa composition *"affaires d'intérêt commun"* prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 128
Quorum : 65
Présents : 74
Pouvoirs : 23
***Votants: 96** (73 présents pouvant voter + 23 pouvoirs)*

Date de convocation : 24/03/2017

Demande de Dotation Globale de Décentralisation (DGD) auprès des services de l'Etat pour la Révision du SCoT de Caen-Métropole

Étaient présents :

Communauté urbaine d'Alençon : /

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, , M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, , M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, , M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POULLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET ;

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M Yves GOASDOUE, M. Patrick LESELLIER, M. José COLLADO (membre suppléant) ;

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE, Mme Anne-Marie COUSIN, M. Michel RICHARD ;

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES ;

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL ;

Communauté de communes Bayeux Intercom : /

Communauté de communes Baie du Cotentin: M. Philippe CATHERINE ;

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. François BESNARD *(membre suppléant votant)*, M. Jean-Marc FURON *(membre suppléant votant) ;*

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE, M. Pascal POURNY, M. Jean-Marie GASNIER *(membre suppléant votant) ;*

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL *(membre suppléant votant),*

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, *M. Philippe PESQUEREL (suppléant votant)*

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage: M. Jean Manuel COUSIN ; M. David LAURENT (suppléant votant)

Communauté de communes Granville Terre et Mer: M. Jean-Marie SEVIN ;

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Pierre MOURARE ;

Communauté de communes Pays d'Honfleur Beuzeville: Mme Catherine FLEURY ;

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE.

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ.

Conseil Départemental de la Manche : /

Conseil Départemental de l'Orne : /

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la Mer: M. Dominique GOUTTE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Joël JEANNE (donne pouvoir à Mme Hélène BURGAT), M. Patrick LECAPLAIN (donne pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sylviane LEPOITEVIN (donne pouvoir à M. Rodolphe THOMAS), M. Jean-Louis MARIE (donne pouvoir à M Sébastien FRANCOIS), M. Michel PATARD –LEGENDRE (donne pouvoir à M. Thierry RENOUF), M. Christian PIELOT (donne pouvoir à Mme Edith GUILLOT), M. Dominique REGEARD (donne pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI), M. Pierre SCHMIT (donne pouvoir à M. Marc POTTIER), Mme Josette TRAVERT (donne pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Ludwig WILLAUME (M. Romain BAIL).

Communauté d'agglomération Flers Agglo: M. Michel DUMAINE (donne pouvoir à M. José COLLADO)

Intercom de la Vire au Noireau: M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU SABATER), M. Lionel LERCH (donne pouvoir à Mme Annie BIHEL)

Communauté de communes "Bayeux Intercom": Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ).

Communauté de communes Cingal-Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER (donne pouvoir à M. BAR).

Communauté de communes "Cœur de Nacre": M. Frédéric POUILLE (donne pouvoir à M. Franck JOUY).

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Olivier PAZ (donne pouvoir à M. Pierre MOURARET).

Communauté de communes "Pays de Falaise": M. Jean-Philippe MESNIL (donne pouvoir à M. Jean-Marie GASNIER)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: M. Henri GIRARD (donne pouvoir à M. Bernard ENAULT).

DCS21-2017:-

Demande de Dotation Globale de Décentralisation (DGD) auprès des services de l'Etat pour la Révision du SCoT de Caen-Métropole

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Communauté de communes Villedieu Intercom: M. Charly VARIN (donne pouvoir à M. Daniel MACE).

Conseil départemental de la Manche: M. Marc LEFEVRE (donne pouvoir à M. Jean Manuel COUSIN).

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M Emmanuel DARCISSAC, M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER.

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO , M. Loïc CAVELLEC, , M. Bruno HITIER, , Mme Micheline LECHARTIER, , M. Robert MICHEL, , M. Raymond PICARD,),), M. Marc REYNAUD, M. Thierry SAINT,M., .**Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie** :M. Erick GOUPIL, M. Guénhaël' HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL, M; Jérôme VIRLOUVET,

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU-SABATER), M. Etienne FELS, M. Lionel LERCH

Communauté de communes Bayeux Intercom: M. Patrick GOMONT, Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR.

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande), Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE, M. Serge LADAN.

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE.

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: Communauté de communes Val es Dunes: M. Patrice MARTIN

Communauté de Communes Villedieu Intercom,),

Communauté de Communes Cœur de Nacre Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Jérôme NURY.

Conseil Départemental de la Manche : Conseil Départemental du Calvados :

Conseil Départemental de l'Orne: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Demande de Dotation Globale de Décentralisation (DGD) auprès des services de l'Etat pour la Révision du SCoT de Caen-Métropole

Exposé :

Par mail reçu le 09/02/2017, les services de l'Etat (DDTM du Calvados) ont fait parvenir au Pôle Métropolitain les modalités de demande de DGD pour 2017.
Il appartient aux organes délibérants des établissements compétents en matière d'élaboration de SCoT de faire la demande de financement en respectant les modalités précisées dans le courrier du ministère joint au mail et son annexe.

La révision du SCoT, prescrite en Juillet 2013, avait pour objet principal l'intégration des dispositions de la loi Grenelle qui nécessitera notamment approfondir le travail sur la Trame Verte et Bleue (définir des objectifs de restauration et de création des continuités écologiques et prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique).
Cette révision était également l'occasion de mettre le SCoT en compatibilité avec les dernières évolutions législatives, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne Aval-Seulles et Orne Moyenne, approuvés début 2013 et d'approfondir les objectifs relatifs aux espaces d'envergure métropolitaine, secteurs stratégiques de développement identifiés dans le SCoT.

Cette procédure permettra également de prendre en compte le nouveau périmètre du SCoT, issu des recompositions d'EPCI suite à la loi NOTRe de Juillet 2015 et au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) de 2016.

En effet, au 31/03/2017, le périmètre du SCoT compte 5 EPCI ; par défaut, l'ex-CDC Cabalor devrait rejoindre au 01/04/2017 le périmètre du SCoT Nord Pays d'Auge, mais est encore couverte par le SCoT de Caen-Métropole. L'ensemble des communes ayant changé d'EPCI, seraient également membres de plein droit du périmètre du SCoT, au plus tard au 01/04/2017 (pour rappel : Condé-sur-Ifs, Courseulles-sur-mer, Reviers, Thaon).

Ainsi, en considérant que l'ex-CABALOR ne fera plus partie du SCoT de Caen-Métropole et en comptant l'ensemble des adhésions ci-dessus son périmètre serait augmenté de 213 km².

La procédure de Révision du SCoT de Caen-Métropole a bénéficié d'une tranche de financement au titre de la DGD en 2014 ; puis au titre des nouvelles modalités en 2015 et 2016, et à hauteur de 50 000€ pour chaque année.

Cette demande de subvention pour la Révision du SCoT au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour 2017 est donc **notamment motivée par l'extension du périmètre** du SCoT et les études requises (notamment le marché pour la Trame Verte et Bleue).

Les autres éléments de la demande figurent dans le dossier annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Proposition :

Le Comité Syndical doit donc délibérer afin d'autoriser le Président à engager la demande de DGD au titre de la Révision du SCoT de Caen-Métropole et signer tous les documents nécessaires à son exécution auprès des services de l'Etat pour l'année 2017.

Vote :

Vu l'avis favorable de la Commission Conduite du SCoT et Urbanisme Commercial du 07 Mars 2017,
Sur proposition du Bureau du 17 mars 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Président à engager la demande de DGD au titre de la Révision du SCoT de Caen-Métropole et signer tous les documents nécessaires à son exécution auprès des services de l'Etat pour l'année 2017.

- DIT que la présente délibération sera rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Le Président,

Sonia DE LA PROVOTÉ

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 1 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Dossier de demande de Dotation Générale de Décentralisation (DGD)
Révision du SCoT de Caen-Métropole
Mars 2017

1. Localisation

- **Région :** Normandie
- **Département :** Calvados

2. Caractéristiques de la demande :

- **Nom du SCoT :** Caen-Métropole, approuvé le 20 Octobre 2011
- **Etablissement public, maître d'ouvrage :** Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole :
  - Caen Normandie Métropole est un Pôle Métropolitain, né de la transformation, en Mars 2015, du Syndicat mixte Caen-Métropole. Il s'est alors étendu à 3 CDC au Sud du Calvados, pour des actions métropolitaines et des actions structurantes au service de ces EPCI dit du « Socle » (aide à la réponse aux appels à manifestation d'intérêt...). Il s'agissait du Pays de Falaise, de la Suisse Normande et du Pays de Condé et de la Druance.
  - Depuis, le Pôle Métropolitain s'est étendu, dans une logique de Réseau, à 10 autres EPCI du Calvados, de la Manche et de l'Orne ; ainsi qu'aux 3 Conseils Départementaux correspondants.
  - Suite à la mise en œuvre du SDCI au 01/01/2017, le Pôle Métropolitain compte désormais 20 EPCI en complément des 3 Départements.
- **Président de l'Etablissement public :** Mme Sonia de la PROVÔTÉ
- **Adresse postale de l'Etablissement public :**
  19, avenue Pierre Mendès-France – CS 52700 140 27 CAEN Cedex 9

3. Périmètre du SCoT

(avec la nouvelle CDC Cingal-Suisse Normande ayant transféré sa compétence SCoT pour l'entier territoire) :

- **Population :** 359 949 habitants (population totale INSEE 2014)
- **Nombre d'EPCI :** Au 31/03/2017, le périmètre du SCoT compte **5 EPCI** ; par défaut, l'ex-CDC Cabalor devrait rejoindre au 01/04/2017 le périmètre du SCoT Nord Pays d'Auge, mais est encore couverte par le SCoT de Caen-Métropole. L'ensemble des communes ayant changé d'EPCI, seraient également membres de plein droit du périmètre du SCoT, au plus tard au 01/04/2017 (pour rappel : Condé-sur-Ifs, Courseulles-sur-mer, Reviers, Thaon).
- **Nombre total de communes prévisibles au 01/04/2017 :** 150
- **Superficie prévisible au 01/04/2017 :** 1 113 km²

4. Nature de la demande :

- **Révision du SCoT :** prescrite le 05 Juillet 2013 (délibération en PJ)
- **Nouvelle tranche de financement :** cette procédure de Révision du SCoT de Caen-Métropole a bénéficié d'une tranche de financement au titre de la DGD en 2014 ; puis au titre des nouvelles modalités en 2015 et 2016, à hauteur de 50 000 € pour chaque année.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

- **Etat d'avancement des travaux de la Révision du SCoT :**
  - Première analyse du PADD en vigueur au regard de la loi Grenelle
  - Première analyse juridique de la compatibilité du SCoT par rapport aux SAGE
  - Diagnostic-Volet Eau réalisé dans le cadre du Contrat Global sur l'Eau
  - Réalisation des phases 1, 2 et 3 de l'étude d'approfondissement de la Trame Verte et Bleue : production d'un MOS et d'un référentiel de haies (2012), mise à jour du modèle des Infrastructures Vertes et Bleues : production des cartes théoriques de la Trame Verte et Bleue ; définition de secteurs à enjeux et concertation avec les EPCI, préparant l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans le PADD et le DOG.
  - Adoption d'une Modification du SCoT sur le volet Commerce : modification du chapitre du DOG relatif aux équipements artisanaux et commerciaux et élaboration d'un DAAC.
- **Calendrier prévisionnel de la Révision :**
  - Etudes complémentaires à mener, suite à l'évolution du périmètre du SCoT ; questionnement des sujets stratégiques pour la préparation des orientations du PADD : **2è semestre 2017**
  - Débat sur les orientations du PADD : **début 2018**
  - Rédaction du DOO : **2018**
  - Arrêt du SCoT : **Décembre 2018**
  - Approbation du SCoT révisé : **fin 2019**
- **Commentaires - Enjeux de la révision :**
  - La révision du SCoT, prescrite en Juillet 2013, avait pour objet principal l'intégration des dispositions de la **loi Grenelle** qui nécessitera notamment approfondir le travail sur la **Trame Verte et Bleue** (définir des objectifs de restauration et de création des continuités écologiques et prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique).
  - Cette révision était également l'occasion de mettre le SCoT en compatibilité avec les dernières **évolutions législatives, les SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne Aval-Seulles et Orne Moyenne, approuvés début 2013 et d'approfondir les **objectifs relatifs aux espaces d'envergure métropolitaine,** secteurs stratégiques de développement identifiés dans le SCoT.
  - Cette révision permettra également de prendre en compte le **nouveau périmètre du SCoT,** issu des recompositions d'EPCI suite à la loi NOTRe de Juillet 2015 et au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal **(SDCI)** de 2016.
  - De plus, les créations de **communes nouvelles** pourront également interroger le traitement de ces territoires au sein du SCoT.
  - Parallèlement, les actions d'intérêt métropolitain menée par le Pôle métropolitain conduiront à étudier la faisabilité d'une **politique d'Inter-SCoT**, en contribution à l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), document opposable au SCoT *in fine* (horizon d'approbation 2018-2019).
  - **Pour 2017, la priorité sera donnée à :**
    - Analyse des résultats de l'application du SCoT de 2011 (évaluation à 6 ans). Ce travail contribuera au **Diagnostic** du SCoT révisé et préparera le débat sur les orientations du PADD.
    - **Extension de l'étude Trame Verte et Bleue sur le nouveau périmètre** : sur la base de l'orthophotographie 2012, à savoir, la **réalisation des bases de données** (Mode d'Occupation des Sols, inventaire des haies et alignements d'arbre, numérisation du bâti) aux territoires entrants dans le SCoT de Caen-Métropole. La réalisation d'un millésime 2016 (mise à jour) de ces bases de données (MOS, Haies, Bâti) sur l'intégralité du nouveau périmètre, avec une frange de 200 mètres en périphérie.

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE

Un complément d'analyse écologique sur les portions de territoire qui ont intégré le SCoT Caen-Métropole. **Cela correspondant à la phase Diagnostic du volet Biodiversité et analyse de la consommation d'espace du SCoT** et préparera préparant l'intégration de la **Trame Verte et Bleue** dans le PADD et le DOG.

- Interrogation des **sujets stratégiques** à faire évoluer dans le document, en fonction notamment de leur atteinte au PADD et des nouvelles priorités données par les élus compétents pour le SCoT (**contribution au diagnostic et préparation du débat sur les orientations du PADD**).
- Une nouvelle délibération de prescription de la Révision, incluant ces nouveaux objectifs et périmètre devrait être prise courant 2017.

5. Critères de bonification : extension de périmètre :

Ancienne superficie : 900 km²

Nouvelle superficie prévisible : 1 113 km²

- Au Nord-Est du territoire : au 31/03/2017, l'ex-CDC Cabalor est encore couverte par le SCoT de Caen-Métropole. Cependant par défaut, la nouvelle CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge devrait rejoindre au 01/04/2017 le périmètre du SCoT Nord Pays d'Auge (soit 60 km² en moins potentiellement pour l'ex-CDC Cabalor).
- Au Sud du territoire : la nouvelle CDC Cingal-Suisse Normande a délibéré pour déléguer sa compétence SCoT pour l'entier territoire au Pôle Métropolitain (soit une extension de 256 km²).
- De manière plus ponctuelle : L'ensemble des communes ayant changé d'EPCI, seraient également membres de plein droit du périmètre du SCoT, au plus tard au 01/04/2017 (pour rappel : Condé-sur-Ifs, Courseulles-sur-mer, Reviers, Thaon).
- **Ainsi, en considérant que l'ex-CABALOR ne fera plus partie du SCoT de Caen-Métropole et en comptant l'ensemble des adhésions ci-dessus son périmètre serait augmenté de 213 km².**

Date d'extension du périmètre : en attente de confirmation au 01/04/2017 (délai maximal de changement de SCoT prévu par la Loi Egalité et Citoyenneté).

Envoyé en préfecture le 10/04/2017
Reçu en préfecture le 10/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170407-DCS2120172-DE